



# L'eau potable

Comment ça marche ?





## Qui fait quoi pour vous ?

### 1. La commune

L'eau potable est une compétence obligatoire de la commune. Ce sont les élus qui prennent les décisions en matière de travaux, de budgets et de prix.

### 2. Le Syndicat départemental EAU47

Les communes se sont regroupées au sein du Syndicat départemental EAU47 et ont transféré la compétence pour optimiser la gestion du service : le prélèvement, le traitement et la distribution.

### 3. Les agents d'exploitation sur le terrain

Selon le mode de gestion, les acteurs varient :

Régie —> personnel des services de la commune ou du syndicat

Délégation —> personnel des entreprises privées (Lyonnaise des Eaux - SAUR - VEOLIA)

Prise en charge des dépenses :

	<b>Commune / Syndicat</b>	<b>Régie / Délégataire</b>
<b>Usine d'eau potable</b>	INVESTISSEMENTS Construction	EXPLOITATION Fonctionnement Entretien
<b>Réseaux</b>	INVESTISSEMENT Construction Extension Renforcement Renouvellement	EXPLOITATION Entretien Fuites Branchements

**Toutes les installations appartiennent à la collectivité.** En cas de délégation, elles sont mises à disposition de l'entreprise titulaire du contrat. Les travaux à la charge du syndicat ou de la commune :

- Protection de la ressource
- Usine d'eau potable
- Réhabilitation des châteaux d'eau
- Renouvellement des canalisations
- Suppression des branchements en plombs et prévention des fuites



## Comment ça marche ?

L'eau doit être agréable à boire, on parle des « 3 i »

**Incolore**

**Inspide**

**Inodore**

Cela veut dire que l'eau doit être claire, avoir une bonne odeur et un bon goût.

### **L'eau est aujourd'hui la denrée alimentaire la plus fortement contrôlée :**

- Arrêté du 11 janvier 2007 : relatif aux limites de références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine
- Décret n°89-3 de décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine
- Article R.1321 du Code de la Santé Publique

### **Contrairement aux eaux embouteillées, l'eau du robinet est contrôlée jusqu'à chez VOUS.**

Des normes fixent les teneurs limites à ne pas dépasser pour un certain nombre de substances susceptibles d'être présentes dans l'eau.

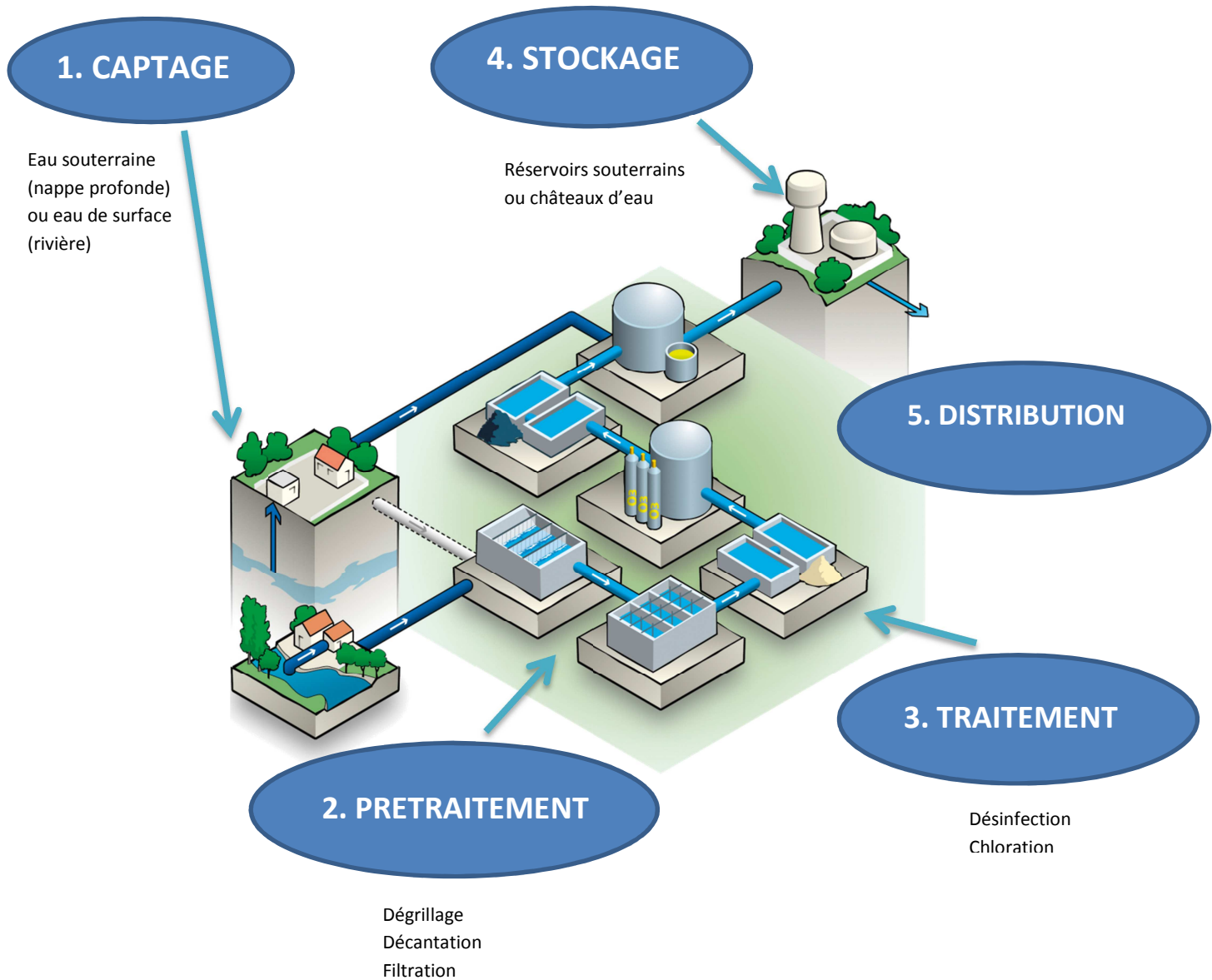
L'eau potable est exempte de germes pathogènes (bactéries, virus) et d'organismes parasites.

Elle ne peut contenir certains éléments chimiques qu'en quantité limitée : nitrates et phosphates, métaux lourds...

On parle alors de « concentrations maximales admissibles ».

L'eau doit contenir un minimum de sels minéraux dissous (de 0,1 à 0,5 grammes par litre) et certaines substances nécessaires (comme les oligo-éléments) car indispensables à l'organisme.

# Comment ça marche ?



**Attention en cas de crise :** souvenez-vous de la tempête Klaus ... des coupures d'électricité et de réseau de communication téléphonique peuvent arriver à n'importe quel moment.

Pas d'électricité → Pas de pompage d'eau brute

→ Pas de communication entre le captage et les châteaux d'eau, donc pas de réserve d'eau potable

**Comportement citoyen : limiter sa consommation au strict nécessaire.**